

## RÉPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ÉCRITE DE M. ROMAIN SCHAEER, DÉPUTÉ (UDC), INTITULÉE « BILINGUISME, UN MIROIR AUX ALOUETTES OU UNE FORMATION À DEUX VITESSES ? » (N°2689)

Le Gouvernement a pris connaissance de la question écrite citée en marge portant sur l'offre en formation bilingue dans l'école jurassienne et sa pérennisation, voire son élargissement au secondaire I.

Le Gouvernement jurassien, sensible au plurilinguisme et à l'apprentissage des langues nationales, a porté depuis de nombreuses années l'accent sur l'acquisition de la langue allemande. Plusieurs projets pilotes et expériences particulières ont été mis sur pied. Ils ont permis de procéder à une analyse pragmatique des besoins. Sur cette base, le Service de l'enseignement (SEN) et le Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF) ont élaboré des projets qui désormais existent sous forme d'offres concrètes. La création d'un Centre d'émulation et de compétences bilingues (un rapport de fonctionnement sera remis au printemps 2015 en vue de sa pérennisation) a donné une orientation forte à la politique linguistique du canton visant à améliorer les compétences des apprenti-e-s et des étudiant-e-s et à les inciter à privilégier des stages linguistiques dans le cadre scolaire ou lors de la suite de leur parcours de formation ou d'activité. Le projet de filière bilingue a été revu étant donné les modestes effectifs et la nécessité de proposer une offre à tous les élèves.

Actuellement, au vu de l'expérience pilote menée, le Gouvernement n'envisage pas, avant la scolarisation en école secondaire, de proposer une filière bilingue pour tous dans le Jura.

A ce jour, l'offre en enseignement de l'allemand, hors séjours et échanges divers, est la suivante :

### A. Pour le niveau obligatoire

- cours de sensibilisation introduits en classe en 2007 pour les 1P – 2P Harmos et dès 2010 pour les 3P – 4P Harmos ; ils sont intégrés aux leçons en classe avec des moyens d'enseignement spécifiques, soit *Bunti im Sprachenland* et *Die Abenteuer von Bunti und Zupfi* ;
- ateliers de 3 fois 2 leçons ou de 4 matinées bilingues proposés sous forme de co-enseignement. Des enseignant-e-s germanophones interviennent dans les classes pour animer des activités en allemand, en collaboration avec le/la titulaire de classe du cycle 2 (5P-8P Harmos) ; à ce jour, environ 60 ateliers sont réservés pour l'année scolaire 2014-2015 ;
- cours facultatifs de langue et culture allemandes, hors temps scolaire : des enseignant-e-s germanophones dispensent des cours de 2 leçons par semaine, l'après-midi après le temps scolaire (6P-8P Harmos) ; actuellement 26 groupes d'environ 10 élèves y participent ; 12<sup>e</sup> année linguistique (prolongation de la scolarité obligatoire dans une école secondaire de langue allemande) ; actuellement 16 élèves bénéficient de cette offre ;
- en plus de ces offres, un enseignement en allemand dispensé aux élèves germanophones des degrés scolaires 3P à 8P est mis sur pied à raison d'une demi-journée par semaine pour chaque degré ;
- au cours de l'année scolaire 2013-2014, le SEN a enregistré les abandons suivants :
  - o sessions bilingues : 9 abandons (60 inscrits) ;
  - o cours de langue et culture allemandes : 12 abandons (266 inscrits).

### B. Pour le niveau postobligatoire

- maturité professionnelle commerciale bilingue à l'École de commerce de Delémont (26 élèves) avec possibilité pour les élèves de faire leur stage d'une année (4<sup>e</sup> année de formation) en Allemagne avec actuellement 6 élèves en entreprise en Allemagne ;
- maturité bilingue au Lycée cantonal de Porrentruy (72 élèves suivent actuellement cette filière) ;
- maturité bilingue intercantonale suivie durant 2 ans au gymnase de Laufon (BL) et 2 ans au Lycée cantonal de Porrentruy. Trois classes existent actuellement : à Laufon, 1 classe en 11<sup>e</sup> Harmos (10 élèves du Jura et 10 élèves de Suisse alémanique) et une classe au Lycée cantonal (même composition) ; à Porrentruy, 1 classe de 2<sup>e</sup> année de Lycée (8 élèves du Jura et 10 élèves de Suisse alémanique) ;
- 1<sup>re</sup> année de maturité dans le Lycée de Liestal (1 à 2 élèves par année choisissent cette option) ;

- fréquentation possible des écoles du secondaire II des cantons signataires du RSA (Regionales Schulabkommen) ; cette offre n'est actuellement pas sollicitée ;
- offres de stages durant et après le parcours de formation dans une région germanophone via le Pôle de mobilité, soit pour l'année scolaire 2014-2015 environ 80 stages allant de 2 semaines à 6 mois organisés ;
- engagement d'assistant-e-s de langues qui interviennent principalement au niveau du secondaire II et qui permettent aux élèves de développer de manière intensive l'apprentissage de l'expression orale dans une langue étrangère, en langue allemande en particulier, soit 4 personnes dont une affectée à la scolarité obligatoire ;
- cours de suisse allemand proposé gratuitement aux élèves du secondaire II à AvenirFormation, soit 3 au premier semestre et 2 au second semestre 2013-2014.

Il convient de préciser qu'effectivement les plans d'études cadre des apprenti-e-s, élaborés par les associations professionnelles sur le plan fédéral, ne consacrent aucune période à l'apprentissage de l'allemand. Il a été souhaité sur le plan cantonal de remédier à cette situation par une impulsion spécifique. A ce titre, la Fondation d'impulsion économique régionale (FIER) avait généreusement payé l'acquisition d'un laboratoire permettant de proposer aux apprenti-e-s des cours avec des logiciels d'auto-apprentissage à disposition. Toutefois, force est de constater qu'actuellement cette offre ne rencontre qu'un très modeste succès.

De même, plusieurs projets d'échanges entre des classes jurassiennes et bâloises (école primaire) ainsi que divers projets d'échanges entre des classes jurassiennes et bernoises alémaniques (école primaire) sont en voie de se réaliser ou l'ont déjà été.

Comme mentionné dans la question écrite, il existe toutefois, dans cette offre déjà bien développée, une forme de rupture, car le canton ne propose pas de formation bilingue particulière au niveau du secondaire I. La mise en place d'un module bilingue est à ce titre à l'étude et pourra, en fonction des possibilités de mise en œuvre dans une école secondaire et d'une analyse précise des coûts, être éventuellement proposée prochainement.

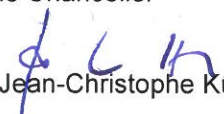
L'ensemble de ces différentes offres n'alourdissent pas le travail de l'élève. En effet, les cours facultatifs ont lieu hors du temps scolaire et n'influencent pas le parcours de l'élève. Les cours de sensibilisation sont intégrés à l'enseignement normal. Dans les ateliers, les enseignant-e-s ont pour mission de dispenser la matière de façon à ce que les élèves ne prennent pas de retard et ne se trouvent pas contraints de rattraper cette dernière. Cela dit, il peut néanmoins arriver que certaines parties de cours ne puissent être traitées, d'où la notion de travail de rattrapage, qui doit toutefois demeurer exceptionnel.

En conclusion, le Gouvernement estime que l'offre concernant l'intégration du bilinguisme dans le cursus de formation des jeunes Jurassien-ne-s se présente de manière satisfaisante. Si une offre plus étoffée est naturellement possible, il peut toutefois être précisé qu'en comparaison intercantonale, l'offre jurassienne est particulièrement avant-gardiste et permet de répondre de manière pertinente aux objectifs liés à l'apprentissage de la langue allemande.

Delémont, le 13 janvier 2015

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA  
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme  
le Chancelier

  
Jean-Christophe Kübler